



**Sainte-Anne-
des-Plaines**

AVIS PUBLIC **Promulgation du règlement n° 1051**

Avis public est donné par la soussignée, directrice du service du greffe et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1051 décrétant une dépense de 450 000 \$ et un emprunt de de 270 000 \$ dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – volet 1A a été adopté par le Conseil municipal le 9 mai 2023.

Le règlement numéro 1051 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 13e jour du mois de septembre 2023.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière